

La CAPN s'est terminée le 4 juillet 2017 à midi.

Cette année, comme l'année dernière, le nombre de candidats est en augmentation avec 706 candidats contre 681 en 2016 et 612 en 2015. 43 candidats se sont désistés pour cette sélection.

Au total, il y avait 26 comités composés de 2 membres chacun. Les membres des comités qui n'avaient jamais exercé ces fonctions auparavant ont bénéficié d'une formation d'une journée dispensée par le bureau RH1B.

Vos élus ont regretté que le projet soit communiqué en amont aux directions locales, avant même que les organisations syndicales en soient destinataires. Cela a eu pour résultat des candidats qui ont appris leur sélection ou leur non-sélection par leur direction et qui n'ont pu avoir de renseignements complémentaires auprès de leurs élus, ceux-ci n'ayant pas les documents.

La Présidente a estimé que c'était le droit entier de la DG de communiquer ce projet de sélection en amont aux directions et a affirmé qu'elle continuerait à le faire.

La CGT ne remet pas en cause l'information en amont des directions locales. Ce que nous regrettons, c'est le non-respect de la règle de confidentialité qui doit présider à cette communication du projet. Nous avons insisté sur la nécessité du respect de la confidentialité qui préside d'ailleurs à la conduite de nos propres travaux. Cette absence de confidentialité n'a donc pas permis à vos élus de vous accompagner correctement lorsque vos directions locales vous ont contactés.

Sur le vivier et l'attractivité de la sélection. A ce jour, il y a :

- 36 inspecteurs sélectionnés en 2014-2015 n'ont pas eu de poste et ont jusqu'au 31/12/2017 pour en trouver un ;
- 93 inspecteurs sélectionnés en 2015-2016 n'ont pas eu de poste et ont jusqu'au 31/12/2018 pour en trouver un ;
- 189 inspecteurs sélectionnés en 2016-2017 n'ont pas eu de poste et ont jusqu'au 31/12/2019 pour en trouver un.

Pour la DG, le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul mouvement annuel n'obère pas les chances des candidats d'en trouver un dans la mesure où, au final, le nombre de postes à pourvoir reste identique.

Pour les inspecteurs étant sortis du vivier (pas de mutation obtenus sur les trois mouvements, au lieu de cinq), les règles actuelles sont maintenues (obligation de repasser la sélection). Nous constatons d'ailleurs que ceux qui tentent de se représenter sont presque systématiquement évincés en obtenant des notes inférieures à 10 lors de l'entretien.

Vos élus ont fait remarquer que le nombre de candidat augmentait du simple fait de la pyramide des âges des inspecteurs qui, mécaniquement, amenait plus de candidats potentiels par le vieillissement de la population concernée.

Nous avons également dénoncé la faiblesse des mouvements IDIV et la faiblesse du nombre de postes proposés, conséquence directe des fusions et suppressions des services.

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Nomination / Sélection A+](#)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

[Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
